

FEESO DISTRICT31, UNITÉ 61

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

705-588-2493

u61@feeso31.com

www.d31u61feeso.com

PROPOSITION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

1^{ER} AVRIL 2026

Résolution « à temps » sur les : Statuts (67%) Règlements (51%) Politiques ou procédures (51%)

Résolution « Assemblée » sur les : Statuts (75%) Règlements (75%)

R016-26

RÈGLEMENTS - Règlement 5

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 5 soit modifié par l'ajout de nouveau langage pour se lire comme suit :

- 5.1.10 Les postes de Président et de Négociateur en chef ne sont pas soumis à élection lorsque le processus de négociation de la convention collective est en cours, et ce, jusqu'à sa conclusion. À la suite de la ratification de la nouvelle convention collective, ces postes sont remis en élection lors de l'assemblée générale annuelle suivante, pour la durée restante du mandat de trois (3) ans.

Raisonnement : Ajout de langage important pour assurer la stabilité, la cohérence des stratégies et la représentation efficace des membres lors des négociations.

Proposé par : Stéphane Coutu

Appuyé par : Sylvie Leblond-Laurin

Accepté :

Refusé :